



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

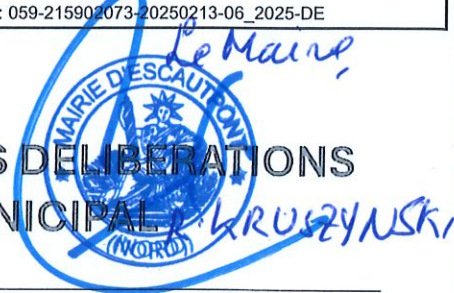
Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215903073-20250213-06_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 08/02/2025

Date de convocation : 08.02.2025 Date de publication : 08.02.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le huit février Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 7 Absents : 2 Ont pris part au vote : 23 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Virginie BERNUS. ABSENTS EXCUSÉS Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Tiffanie SURIA, M. Cédric LATOUCHE. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à Mme Eveline LEGRAND ; Mme Corinne RIBEAUCOUP donne pouvoir à Mme Catherine ROLY ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE. M. Cédric LATOUCHE donne pouvoir à M. Patrick LATOUCHE. ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°06-2025-DF-RK

Objet : Instauration de l'Indemnité Horaire de Travail de Nuit (IHTN)

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire d'Escautpont,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n° 76-208 du 24 février 1976 et n°88-1084 du 30 novembre 1988 relatifs à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration spéciale pour travail intensif,

VU le décret n° 61-647 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 janvier 2025,

Considérant que le service de police rurale peut être amené à effectuer une partie de leur service entre 21 heures et 6 heures,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'accorder à ces agents, à compter du 01.03.2025, l'Indemnité Horaire pour Travail de Nuit (IHTN) d'un montant de 0.17 € de l'heure.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **DE METTRE EN PLACE**, à compter du 01.03.2025, pour les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affectés au Service de la Police rurale d'Escautpont, l'indemnité horaire pour travail normal de nuit au taux de 0.17€ de l'heure.
- **D'APPLIQUER** la majoration de cette indemnité portant ainsi son montant à 0.80€ en cas de travail intensif par heure.
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget communal.

La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{ER} Mars 2025

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 23 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Mr le Maire,
Raphaël KRUSZYNSKI

